

profonde indifférence du public ne dit pas que en soi dans l'Établissement s'est évanoui? Il comprend que cette adjonction de quatre membres ne rendra pas la vie au corps épiscopal, pas plus que la puissance galvanique ne ressuscite les cadavres qu'elle fait mouvoir.

—En France, le monopole poursuit la série de ses actes vexatoires et de ses empiétemens odieux sur l'enseignement primaire. Avec ses tracasseries administratives et ses poursuites judiciaires, il ne tiendra pas à lui de dénaturer absolument et de rendre, avant peu, tout à fait insupportable, la loi de 1833. Cette loi, interprétée comme on l'interprète chaque jour, au lieu d'être la Charte de l'instruction populaire, selon les expressions de ses auteurs, et de constituer la liberté aux premières assises de l'enseignement, ne serait plus que le cadre commode d'un arbitraire excessif et un niveau fatal de servitude.

Il y a quelques mois, le ministre de l'instruction publique a préteint, à l'aide d'un arrêt de la cour suprême, ressaisir, au sujet des établissements à pensionnaires, cette faculté générale d'autorisation préalable que la loi de 1833, s'appliquant à tous les établissements quelconques d'instruction primaire, avait précisément pour but de lui enlever.

Plus récemment, un tribunal de police correctionnel condamnait, dans une de ces villes de province, un vénérable ecclésiastique, muni de toutes les conditions légales pour l'exercice de l'enseignement primaire, mais coupable du crime irrémissible d'avoir empiété jusqu'à un certain point sur le domaine de l'enseignement secondaire, en apprenant par charité à deux ou trois de ses élèves quelques mots de latin.

La plupart des évêques de France ont adressé à leur clergé des circulaires pour engager les curés à faire signer des requêtes pour demander la liberté d'enseignement. Voici celle de l'archevêque d'Avignon:

“Monsieur le curé,

“Je vous envoie un exemplaire d'une pétition qui doit être adressée, au nom des pères de famille, aux Chambres législatives, à l'effet d'obtenir la liberté d'enseignement promise par la Charte.

“Vous remarquerez, Monsieur le curé, que cette pétition est rédigée en termes pleins de mesure, et qu'elle est en tout point conforme à l'équité. Je vous engage donc à la faire couvrir de signatures, et à me la transmettre le plus tôt possible. L'intérêt des pères de famille est inséparable de celui de votre paroisse, et l'un et l'autre sont chers à votre cœur.

“Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† PAUL, Archevêque d'Avignon.”

NOUVELLES RELIGIEUSES:

CANADA.

—Mgr. l'archevêque de Québec est parti de cette ville pour aller visiter le séminaire de Nicolet. Sa Grandeur est accompagnée des R.R. MM. Du-moulin, Béland et Fortier, et de son sous-scrétaire M. Edmond Langevin. Canadien.

ROME.

—Le *Liber* du 27 mars, qui n'est arrivé qu'aujourd'hui à Paris, contient la relation de la solennité du 25, sur laquelle notre correspondance particulière nous a déjà fourni de plus amples détails. Nous trouvons cependant dans le récit du journal officiel un fait intéressant dont notre correspondant n'avait pas fait mention. A l'issue de la messe solennelle de la fête de l'Annonciation, célébrée comme nous l'avons dit, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, le Saint-Père étant rentré à la sacristie, se plaça sur son trône, et promulgua le décret qui constate que le P. Louis La Nuza, religieux profès de la Compagnie de Jésus, a porté au degré héroïque la pratique des vertus. Après cette lecture, le R. P. Roothaan, général de l'ordre des Jésuites, et postulateur de la cause, adressa, au nom de la Compagnie, une courte allocution à Sa Sainteté, qui daigna lui répondre quelques paroles affectueuses.

Le Pape Pie IX a eu l'heureuse pensée de faire retirer des ateliers de Saint-Paul-hors-des-murs, où elles étaient sans destination, les deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, pour les placer au bas du grand escalier de Saint-Pierre, de chaque côté du vaste perron qui conduit de la place à la basilique du Vatican. Elles remplaceront les deux anciennes statues, dont la dimension n'était pas suffisamment proportionnée à l'immense étendue de la place ni à la décoration du plus grand et du plus magnifique temple de la chrétienté.

L'une de ces nouvelles statues, celle de saint Paul, a été élevée le mercredi 24 mars sur son piédestal, au moyen d'un mécanisme dont tous les mouvements étaient marqués par les sons du tambour et exécutés

avec une merveilleuse précision par des soldats pontificaux.

Un bataillon de troupes de ligne formait un carré autour des travailleurs: une foule innombrable couvrait le reste de la place. Au milieu des bruits confus qui s'élevaient du sein de cette multitude, un immense cri de joie se fit entendre: c'était le Pape Pie IX dont toute cette population saluait la présence. Sa Sainteté, qui venait de visiter les appartemens du Vatican qu'elle doit habiter pendant la Semaine Sainte, s'était placée à l'une des hautes fenêtres des arcades de la basilique, pour être témoin de cette intéressante opération. Le St. Père reçut les hommages de Son Em. le cardinal Mattei, archiprêtre de la basilique, de Mgr. Antonelli, trésorier-général, et de Mgr. Lucidi, économe de la fabrique de St. Pierre, et il daigna adresser ensuite de justes éloges aux architectes qui avaient dirigé les travaux.

FRANCE.

—Les exercices de la retraite qui a été donnée aux soldats de la garnison de Toulouse, se sont terminés le 7 avril. Le succès de cette retraite a de beaucoup dépassé toutes les prévisions et toutes les espérances. Tous les soirs, à six heures, dans la vaste chapelle des Fénelons-Gris, mille à mille deux cents hommes se pressaient autour de la chaire de vérité pour entendre l'éloquente parole de M. l'abbé Salvian, chanoine honoraire de la métropole, qui avait accepté avec empressement la mission d'évangéliser ces bons militaires. Nous voudrions pouvoir redire à nos lecteurs tout ce que l'orateur sacré a su trouver de belles et touchantes inspirations pour ranimer le sentiment religieux dans l'âme de ses auditeurs. L'attention la plus soutenue, le recueillement le plus profond témoignaient hautement le plaisir qu'ils éprouvaient à écouter les grandes vérités du salut, si bien appropriées à la position du soldat chrétien.

Le Mardi-Saint, Mgr. l'Archevêque voulut jouir lui-même du magnifique spectacle que la piété de ces soldats chrétiens devait lui offrir. Sa présence combla de joie ces excellens militaires. On les voyait s'incliner devant lui avec les marques du respect le plus filial. Après avoir donné la bénédiction du Saint Sacrement, Monseigneur chargea M. l'abbé Berger, son vicaire-général, de remercier en son nom les troupes, de la consolation qu'elles donnaient en ce moment à son cœur.

L'impression spontané et libre que les soldats ont montré à assister à ces exercices, n'a point été stérile. Un grand nombre d'entre eux ont déjà ou se préparent à accomplir les devoirs que l'Eglise impose à ses fidèles enfans.

—On vient de découvrir à l'abbaye de Livry, propriété appartenant à l'amiral Jacob, la pierre tumulaire qui recouvre les restes de Robert-Antoine Abelli, ancien abbé de Livry et confesseur de la reine Catherine de Médicis. Son portrait est gravé en creux sur cette pierre, de grandeur naturelle, et dans l'attitude de la prière.

HAVANE.

Sur la demande de Mgr. l'évêque et du chapitre de ce pays, le capitaine-général des Antilles espagnoles a interdit toute espèce de *bulas publicas* et de masques pendant le Carême, et même toutes sortes de spectacles et de fêtes populaires pendant la semaine de la Passion et la Semaine Sainte. Nous connaissons un pays qui compte plus de trente millions de catholiques, et dont les autorités sont bien loin d'imiter un pareil zèle et un semblable respect pour la religion et pour la morale publique!

INDES OCCIDENTALES.

—On écrit du Brabant septentrional:

“Le digne évêque de Canée, Mgr. Grooff, l'exilé de Batavia, vient de passer deux jours à Bois-le-Duc. Ce prélat est à la veille de partir pour les Indes-Orientales avec la qualité de *Vicar Apostolique*. La persécution que Dieu a permis que son Eglise souffrisse dans les Indes, a eu pour résultat d'ancrer des négociations qui ont tourné au profit de la liberté religieuse, c'est-à-dire qu'on a obtenu des garanties pour le libre exercice du culte catholique. Il se conçoit qu'on a été obligé de faire quelques concessions pour arriver à ce dénouement: les quatre missionnaires qui ont été exilés en même temps que Mgr. Grooff, et qui sont aujourd'hui dans la mère-patrie, ne retourneront plus à Java. Dans toutes les allocutions que Mgr. Grooff a adressées aux fidèles, dans les diverses circonstances où il s'est trouvé, il les a toujours engagés à l'aider de leurs prières.”

NOUVELLES DIVERSES:

CANADA.

—Les funérailles de l'honorable Joseph Masson, ont eu lieu mardi dernier dans l'église de Terrebonne en présence d'un concours immense de citoyens tant de Montréal, que de la paroisse de Terrebonne et des endroits voisins. Mgr. Prince suivi d'un nombreux clergé fit la levée du corps (1) et le service fut célébré par monsieur Hudon V. G. Les porteurs du poêle étaient les honorables Peter McGill, J. Pangman, Joseph Roy, J. D. Lacroix, O. Berthelet, et A. N. Morin. Le cortège se composait des membres de la famille du défunt et d'un certain nombre des principaux citoyens; venait ensuite la députation de l'association St. Jean-Baptiste qui consistait en vingt-deux membres avec les ornemens couverts de crêpe et ayant à leur tête J.

(1) Mgr. n'a point fait la levée du corps, c'est M. Hudon V. G. Mgr. n'a fait que l'enterrement.

Note de l'Ed. des *Mélanges*.